

Compte-rendu des décisions du Conseil de gouvernance Prises en sa réunion du 10 février 2023

A. Points de gestion courante

A.1. Approbation de l'ordre du jour

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve l'ordre du jour de la séance du 10 février 2023.

A.2 Approbation du rapport des discussions et du compte-rendu des décisions de la réunion du 9 décembre 2022

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve le rapport des discussions et le compte-rendu des décisions de la réunion du 9 décembre 2022.

A.3. Charte du Conseil de gouvernance – déclaration annuelle d'adhésion au code d'éthique et de déontologie et déclaration annuelle de conflits d'intérêts

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la déclaration d'adhésion au code d'éthique et de déontologie et de déclaration de conflits d'intérêts.

A.4. Audit interne – déclaration d'indépendance 2022

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la déclaration d'indépendance de l'audit interne au titre de l'année 2022.

A.5.a Conventions avec les ministères : Convention avec le Ministère de la Justice et le Ministère de la Culture – ratification

Décision : Le Conseil de gouvernance ratifie la signature de la convention avec le Ministère de la Justice et le Ministère de la Culture concernant l'accès aux Archives nationales de Luxembourg.



A.5.b Conventions avec les ministères : Convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – ratification

Décision : Le Conseil de gouvernance ratifie la signature de la convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse portant sur l'acquisition des compétences langagières en luxembourgeois entre 4 et 6 ans.

A.5.c Conventions avec les ministères : Convention avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes – ratification

Décision : Le Conseil de gouvernance ratifie la signature de la convention avec le Ministère des Affaires étrangères et européennes portant sur les conditions de réalisation par l'Université du rôle de coordinateur au niveau national et européen du point de contact luxembourgeois du « Réseau européen des migrations ».

A.6 Convention avec la Chambre de Députés – ratification

Décision : Le Conseil de gouvernance ratifie la signature de la convention avec la Chambre des Députés relative à la Chaire de recherche en études parlementaires 2022-2026.

A.7 Contribution de l'Université au rapport annuel 2022 du MESR

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la contribution de l'Université au rapport annuel 2022 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

A.8. Statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2022 – notification

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des statistiques des inscriptions académiques au 31 décembre 2022. Il invite le Recteur à lui en présenter une analyse lors de la séance du 17 mars 2023.

A.9 Activités accessoires du rectorat en 2023 – autorisation

Décision : Le Conseil de gouvernance autorise les activités accessoires présentées par le rectorat.

A.10 Primes au personnel 2022 – notification de l'analyse statistique des attributions

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport statistique concernant les primes au personnel pour l'année 2022.

A.11 Nominations de professeurs adjoints par le Recteur – notification

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de deux nominations de professeurs par le Recteur.

A.12.a Donations : Donations reçues depuis la réunion du 9 décembre 2022

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte que la procédure de « Know Your Customer » (KYC) a été appliquée dans le cadre des donations en espèce présentées depuis la réunion du 9 décembre 2022. Il accepte les donations proposées et remercie les généreux donateurs.

Conformément à la loi du 27 juin 2018, ces donations sont sujettes à l’approbation du Ministre ayant la justice dans ses attributions.

A.12.b Donations : Analyse statistique des donations de l’année 2022

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport d’analyse des donations de l’année 2022.

B. Points d’ordre général

B.1 Auto-évaluation du Conseil de gouvernance

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte des résultats de son exercice d’auto-évaluation 2022.

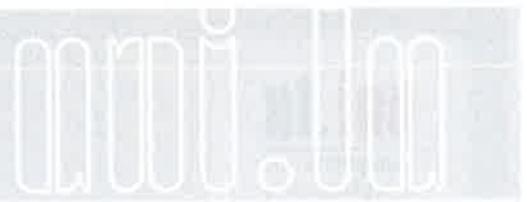
B.2 Informations du Président du Conseil de gouvernance et rapports des présidents des comités

B.3 Ombudsman – rapport 2022

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport 2022 de l’Ombudsman. Il approuve la modification de la Charte de l’Ombudsman.

B.4 Informations du Commissaire du Gouvernement

B.5 Rapport d’activités et de gestion du Recteur



B.6 MAA 2023 et placement de trésorerie

Décision : Le Conseil de gouvernance approuve les activités pluriannuelles (MAA) pour l'année 2023.

Le Conseil de gouvernance prend acte de l'information sur les placements de trésorerie et mandate le comité du budget, des finances et des participations à proposer au Conseil en plénière un cadre de gouvernance des placements de trésorerie.

Il invite le Recteur à présenter les placements effectués semestriellement au comité du budget, des finances et des participations qui tiendra le Conseil informé.

B.7 Doyen FHSE

Décision : Tenant compte

- de l'avis conjoint des professeurs de la faculté ;
- de la proposition de nomination par le Recteur ;

le Conseil de gouvernance nomme Monsieur Robert Harmsen en tant que doyen de la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales (FHSE) pour un mandat couvrant la période du 18 février 2023 au 17 février 2028.

B.8 Logements pour étudiants

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte du rapport sur le logement étudiant. Il prend note des actions présentées et donne mandat au Recteur de les mener, tout particulièrement en ce qui concerne la remise en état des logements, l'exploration des possibilités d'élargissement du parc des logements, les contacts avec les communes pour améliorer l'intégration des étudiants. Il prend note que le Recteur présentera une revue de la gouvernance de cette activité dans le cadre de l'analyse fonctionnelle.

B.9 GIE University of Luxembourg Competence Centre (ULCC) – discussion

Décision : Le Conseil de gouvernance prend acte de la présentation du Recteur concernant la réorientation des activités du GIE University of Luxembourg Competence Centre (ULCC).

Le Conseil de gouvernance délègue au Recteur la compétence d'arrêter la création, le maintien et la suppression des certificats de l'Université, après avis du conseil universitaire. Ces formations sont notifiées au Conseil de gouvernance. Cette décision sera traduite dans la prochaine version du règlement d'ordre intérieur.

B.10 Intégration des activités du Max Planck Institute Luxembourg – discussion

Décision : Le Conseil de gouvernance mandate le Recteur à élaborer un projet d'intégration du personnel et des activités du « Max-Planck-Institut für internationale, europäisches und regulatorisches Verfahrensrecht » Luxembourg à l'Université du Luxembourg.

Il le mandate à proposer la création d'un centre interdisciplinaire de l'Université comprenant notamment des activités en droit procédural.

À cette fin, le Conseil de gouvernance invite le Recteur

- à se doter d'un groupe de travail *ad-hoc* composé de la doyenne de la FDEF et d'autres membres de l'Université, et comprenant une expertise externe ;
- à présenter le concept de structure et de contenu du nouveau centre interdisciplinaire au Conseil au plus tard à la séance du 14 juillet 2023.

B.11 Divers

Madame Anja Leist a présenté ses travaux de recherche au Conseil de gouvernance.

C. Points ayant trait aux facultés et aux centres interdisciplinaires

C.1.a Profil de poste : Professeur ordinaire ou professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en maïeutique

Décision : Tenant compte

- que le financement du poste est tenu en compte dans les plans financiers de l'Université ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance approuve le profil de poste de Professeur ordinaire ou Professeur adjoint (en prétitularisation conditionnelle) en maïeutique [*Full Professor or Associate Professor (promotion track) in Midwifery*] / FSTM-50011792.

C.1.b Formation : Bachelor en sciences infirmières – spécialité : assistant technique médical de chirurgie

Décision : Tenant compte

- que le financement de la formation est tenu en compte dans les plans financiers ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance arrête la création du programme Bachelor en sciences infirmières – spécialité : assistant technique médical de chirurgie (180 ECTS) / FSTM / à partir de l'année académique 2023-2024.

C.1.c Formation : Bachelor en sciences infirmières – spécialité : infirmier en anesthésie et réanimation

Décision : Tenant compte

- que le financement de la formation est tenu en compte dans les plans financiers ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance arrête la création du programme Bachelor en sciences infirmières – spécialité : infirmier en anesthésie et réanimation (180 ECTS) / FSTM / à partir de l'année académique 2023-2024.

C.1.d Formation : Bachelor en sciences infirmières – spécialité : infirmier en pédiatrie

Décision : Tenant compte

- que le financement de la formation est tenu en compte dans les plans financiers ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance arrête la création du programme Bachelor en sciences infirmières – spécialité : infirmier en pédiatrie (180 ECTS) / FSTM / à partir de l'année académique 2023-2024.

C.1.e Formation : Bachelor en sciences infirmières – spécialité : infirmier psychiatrique

Décision : Tenant compte

- que le financement de la formation est tenu en compte dans les plans financiers ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance arrête la création du programme Bachelor en sciences infirmières – spécialité : infirmier psychiatrique (180 ECTS) / FSTM / à partir de l'année académique 2023-2024.

C.2.a Formation : Master en droit des fonds d'investissement

Décision : Tenant compte

- que le financement de la formation est tenu en compte dans les plans financiers ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance arrête la création du programme Master en droit des fonds d'investissement (60 ECTS) / FDEF / à partir de l'année académique 2023-2024.

C.3.a Formation : Bachelor en formation pédagogique

Décision : Tenant compte

- que le financement de la formation est tenu en compte dans les plans financiers ;
- que les besoins en infrastructure et support ont été également budgétés ;
- des délibérations en séance ;

le Conseil de gouvernance arrête la création du programme Bachelor en formation pédagogique (240 ECTS) / FHSE / à partir de l'année académique 2023-2024.

C.4.a Nomination : Professeur affilié en médecine (neuropathologie) – renouvellement

Décision : Le Conseil de gouvernance renouvelle la nomination de Monsieur Michel Mittelbronn en tant que professeur affilié en médecine (neuropathologie) [*Affiliate Professor of Medicine (Neuropathology)*] avec affectation principale au LCSB, au 1^{er} mai 2023, pour une durée de trois ans.

C.5 Liste des programmes de formation de l'année académique 2023-2024 – compléments

Décision : Le Conseil de gouvernance arrête la liste amendée des formations de l'année académique 2023-2024, sous réserve des modifications demandées en séance.

Le Conseil de gouvernance arrête les frais d'inscription des formations 2023-2024. Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 27 juin 2018, les frais d'inscription seront soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

La prochaine séance ordinaire du Conseil de gouvernance aura lieu le vendredi 17 mars 2023.



